

# Conditions générales

**de participation à un échange  
organisé par le Centre  
des échanges et séjours  
linguistiques, ci-après appelé Centre.**

## Inscription

- 1.1** L'élève mineur-e s'inscrit à l'un des échanges organisés par le Centre, avec le plein assentiment de ses parents ou de son /sa répondant-e légal-e.
- 1.2** Par son inscription, l'élève confirme avoir pris connaissance et accepte les indications concernant le séjour choisi.
- 1.3** L'inscription ne peut en aucun cas être retenue sans la recommandation de l'enseignant-e de langues (ou responsable de classe) ainsi que l'autorisation de l'établissement scolaire dont l'élève fait partie (exception faite pour les échanges courts).
- 1.4** L'annulation de celle-ci doit être transmise par lettre recommandée, le Centre exigera une taxe de 25% du montant total à payer si l'annulation intervient moins de 30 jours avant le départ, de 50% à moins de 15 jours, notamment pour les voyages prévus en avion, et de 100% à moins de trois jours avant le départ. La taxe d'inscription n'est jamais remboursée.
- 1.5** Le Centre se réserve la possibilité d'adapter les prix des destinations qui nécessitent un voyage en avion.

## Confirmation de l'échange

- 2.1** L'inscription n'est considérée comme confirmée que dans le cas où les deux partenaires d'échange ont réciproquement accepté la proposition d'échange. Dès que l'élève a connaissance de l'adresse du/de la partenaire proposé-e par le Centre, il lui est vivement recommandé de se mettre en rapport avec lui/elle. Les possibilités d'échanges sont nécessairement limitées par la parité du nombre de candidat-e-s « compatibles » de Suisse et des pays hôtes.
- 2.2** Après avoir effectué la première partie de l'échange, l'élève et ses parents s'engagent à offrir la réciprocité au/à la partenaire hôte dans les meilleures conditions pour la deuxième partie de l'échange. En cas de retrait du programme où la réciprocité ne serait pas offerte, l'élève et ses parents s'engagent à trouver une solution de remplacement dans le cadre des dates et termes généraux du programme d'échange, ou à financer le séjour dans une autre famille d'accueil.
- 2.3** L'horaire, les instructions de voyage, le nom des accompagnant-e-s, etc., sont confirmés le plus rapidement possible, en principe deux semaines avant le départ.

## Responsabilité

- 3.1** En participant à l'un des échanges organisés par le Centre, l'élève s'engage à se conformer aux instructions du Centre ou de ses représentant-e-s, des enseignant-e-s accompagnant-e-s et tout particulièrement à celles de la famille d'accueil.
- 3.2** Dans tous les cas, l'élève se conformera aux habitudes de la famille d'accueil: il/elle se tiendra aux heures de repas fixées par la famille. Si ses parents lui permettent de sortir tard le soir, mais que la famille d'accueil ne le permet pas, il/elle n'insistera pas pour sortir. Les week-ends et les vacances locales sont à passer avec la famille d'accueil. Aucun voyage privé n'est autorisé.
- 3.3** Par son inscription, l'élève s'engage à suivre tous les cours et à participer à toutes les activités et excursions organisées à son intention, et à contribuer par son effort personnel à la réussite du séjour.
- 3.4** L'élève ne consommera pas d'alcool, ni ne fumera lors des voyages, déplacements et autres activités organisées par le Centre. Toute consommation de stupéfiant est strictement interdite durant toute la durée du séjour à l'étranger. Si l'élève fume chez lui/elle, mais que la famille d'accueil ne le fait pas, il/elle s'abstiendra de fumer.
- 3.5** Le /la répondant-e légal-e autorise, dans le cas où il/elle ne peut être joint-e assez rapidement et dans la mesure où il y a urgence, maladie grave ou accident, que l'élève soit soigné-e par un médecin, ou subisse une intervention chirurgicale urgente (appendicite aiguë, accident, etc.).
- 3.6** L'inobservation des art. 3.1 à 3.5, ou le non-respect des lois locales, peuvent entraîner l'exclusion du séjour et plus particulièrement dans les cas où l'élève, de par son attitude, empêcherait ses camarades de travailler en classe ou si son comportement à l'école, ou sur la voie publique, ou dans la famille d'accueil donnait lieu à des réclamations graves. L'exclusion peut être décidée par la direction de l'école d'accueil, l'organisme partenaire et par le Centre. Le renvoi ou le retour anticipé ne constituent pas un motif de remboursement entier ou partiel du montant facturé lors de l'inscription. Les éventuels frais liés à celui-ci sont à la charge des parents. Il en va de même lorsque l'une des parties décide de l'interruption de l'échange.
- 3.7** L'élève mineur-e ne prétextera pas de son séjour pour participer à tout mouvement religieux, spirituel ou politique ou à d'autres activités contraires aux convictions de ses parents ou de ses répondant-e-s.
- 3.8** Le /la répondant-e reconnaît que le Centre n'agit qu'en qualité de prestataire de service. Même dans le cas où un-e enseignant-e suisse se tient sur place, les parents (ou le/la répondant-e légal-e) répondent des comportements, faits et gestes de leur enfant; en aucun cas le Centre, le Département de l'instruction publique de Genève ou ses représentant-e-s ne pourront en être tenu-e-s pour responsables.
- 3.9** L'âge de majorité des élèves est de 18 ans, le droit suisse étant applicable pour toute la durée du séjour dans les relations avec le Centre, complémentairement aux lois de protection de la jeunesse du pays d'accueil.



**Par son inscription à un échange, l'élève ainsi que son/sa répondant-e légal-e reconnaissent avoir pris connaissance des conditions générales de participation, d'en avoir dûment discuté et de les accepter.**